

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRES OCCE – QONTO

### FICHE RECAPITULATIVE DES DOCUMENTS A RENVOYER

*Tous les documents sont à retourner par mail à [secretariat@occe69.coop](mailto:secretariat@occe69.coop)*

*ou par courrier à OCCE du Rhône- 5 rue Elsa Triolet – 69500 BRON*

#### **CONSTITUTION DU DOSSIER - DOCUMENTS A NOUS FOURNIR (\*)**

Documents à nous retourner dûment complétés			Documents complémentaires à joindre à votre envoi		
A nous fournir			A nous fournir		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Demande de changement de mandataires Occe/QONTO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie recto-verso des cartes d'identité des mandataires : - Couleur avec les 4 bords - En excellente qualité - Recto /verso sur la même page
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engagement du mandataire daté-signé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Justificatif de domicile (ex : facture EDF,...) - Si l'état civil n'est pas actualisé sur votre document d'identité, copie d'acte de mariage ou de divorce
			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RIB de la coopérative

*(\*) Le dossier ne pourra être traité sans l'intégralité des documents dument complétés et des pièces complémentaires demandées.*







ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
RHÔNE

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRES Occe – QONTO

Dossier à retourner par mail à [secretariat@occe69.coop](mailto:secretariat@occe69.coop) (scans en excellente qualité)  
ou par courrier : OCCE du Rhône- 5 rue Elsa Triolet – 69500 BRON

Mme – M \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse précise : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Email de l'école : \_\_\_\_\_

N° OCCE	N° du compte bancaire
69 / _____ / _____	_____

Mandataires à supprimer			
Nom*	Nom de jeune fille*	Prénom*	Fonction dans l'établissement
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

Mandataires à conserver				
Nom + nom de jeune fille*	Prénom*	Adresse mail académique*	N° de téléphone portable*	Fonction dans l'établissement*
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----

Mandataires à ajouter				
Nom + nom de jeune fille*	Prénom*	Adresse mail académique*	N° de téléphone portable*	Fonction dans l'établissement*
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----

(\*) Informations obligatoires

### Office Central de la Coopération à l'École du Rhône

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique  
Ecole élémentaire Jean Macé - 5 rue Elsa Triolet – 69500 BRON  
Tél. : 04 78 00 65 88 – [secretariat@occe69.coop](mailto:secretariat@occe69.coop)  
Site Internet : <https://ad69.occe.coop/>



## **Cartes bancaires et espace en ligne**

**Nous souhaitons commander une carte bancaire QONTO (33 €/an) pour :**

*Nouveaux mandataires uniquement*

1) Mme/M. :	2) Mme/M. :	3) Mme/M. :
-------------	-------------	-------------

**Nous souhaitons la création d'un espace en ligne QONTO (via appli) pour :**

*Nouveaux mandataires uniquement*

1) Mme/M. :	2) Mme/M. :	3) Mme/M. :
-------------	-------------	-------------

---

### **LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE**

*Un dossier remplaçant l'autre, ces documents sont à fournir par les mandataires 'A ajouter' et également par les mandataires 'A conserver' !*

**1 - Engagement du mandataire daté et signé par tous les mandataires**

**2- Copies recto-verso en très bonne qualité des cartes d'identité des mandataires 'A conserver' et 'A ajouter' Copies couleur avec les 4 bords - Recto /verso sur la même page**

Rem : Le permis de conduire n'est pas accepté

**3 - Justificatif de domicile (ex : facture EDF, quittance de loyer...)**

**4 - Si votre état civil a changé depuis l'établissement de votre carte d'identité, joindre une copie de votre acte de mariage ou de divorce.**

**8- RIB du compte bancaire de la coopérative**

## ENGAGEMENT DU MANDATAIRE / SIGNATAIRE

### **A retourner signé avec toute demande d'adhésion /demande d'ouverture d'un compte ou ajout ou changement de mandataires/signataires**

Après examen de la demande et vérification de l'engagement signé, le Conseil d'Administration de l'OCCE du Rhône subdélèguera ou maintiendra les pouvoirs ci-dessous au(x) mandataire(s) /signataire(s) au sein de la coopérative existant dans sa classe ou son établissement, pour :

1. Encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement dans le cadre de son objet social défini par les statuts de l'Association Départementale.
2. Donner toute signature de toutes opérations courantes (notamment contracter des assurances) et n'engageant pas la coopérative sur plusieurs années.
3. Retirer dans tous les bureaux de poste, entreprises et administrations, tous paquets, lettres, mandats, destinés à la Coopérative ou au Foyer coopératif et donner décharge.
4. Percevoir toutes subventions exclusivement destinées à la vie pédagogique et associative, à l'exclusion des dépenses de fonctionnement des écoles qui sont également du ressort du budget communal.
5. Faire tout versement ou retrait sur le compte ouvert au nom de : "OCCE RHÔNE COOP (numéro OCCE 69 concernant la Coopérative ou le Foyer)" - Le titulaire du compte est l'O.C.C.E., représenté par le mandataire départemental, le compte étant domicilié à l'école ou à l'établissement. - Le mandataire, signataire des chèques et ordres de débit, est le mandataire de la Coopérative ou Foyer.
6. Disposer d'une garantie de l'OCCE (si tous les engagements ont été suivis !).
7. Bénéficier des aides et services de l'OCCE et participer à sa vie associative.

#### Le(s) mandataire(s)/signataire(s) s'engage(nt) à :

- \* Lire et faire circuler les informations de l'OCCE (courrier, Bulletin "Scoops", "Animation & Éducation" etc.),
- \* Tenir obligatoirement une comptabilité sur un cahier adapté (ou sur un Logiciel),
- \* Verser à l'Association Départementale la cotisation annuelle, pour tous les enfants et adultes concernés, dont le montant, le calendrier de versement et les modalités de calcul sont fixés par l'Assemblée Générale Départementale,
- \* Adresser annuellement à l'Association Départementale un compte-rendu d'activités, le bilan financier et le compte de résultat éculé arrêtés à la date du 31 août, avant la date limite fixée par l'Association Départementale et indiquée sur ses formulaires,
- \* Tenir le registre des délibérations du conseil de coopérative ou du foyer coopératif,
- \* Vérifier que chaque adhérent a souscrit une assurance responsabilité civile.
- \* Justifier l'ensemble des écritures comptables par des pièces externes numérotées (factures, tickets de caisse, notifications de subventions, listes de recettes, attestation sur l'honneur contresignées par un tiers, pièces de caisse...), avec les relevés bancaires ou de CCP,
- \* Tenir un cahier d'inventaire pour le matériel ayant plus d'une année d'usage,
- \* Ne pas contracter un crédit, un leasing, une location longue durée, donner une caution ou tout engagement pluriannuel sans l'accord écrit du siège départemental,
- \* Veiller à ce que le compte bancaire de la coopérative ne soit jamais à découvert,
- \* Faire contrôler et viser le compte-rendu financier annuel (CRF) par des vérificateurs aux comptes indépendants, ces derniers devant indiquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles ils refusent d'approuver les comptes.

La présente délégation est accordée à ce dernier à titre permanent et n'aura pas à être renouvelée chaque année.

En aucun cas, il ne pourra la transmettre à une tierce personne. Elle ne prendra fin que par délibération du Conseil d'Administration de l'Association Départementale. Le mandataire s'engage à prévenir par écrit le siège départemental afin de mettre fin à cette délégation. En vertu de l'article 15, alinéa 7 des statuts de l'Association Départementale : "Tout manquement à cette disposition statutaire engagera la responsabilité du mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif, et le mandataire perdra la couverture juridique de l'Association Départementale, en cas de contestation mettant en cause la régularité de sa gestion."

#### Rappel :

- les "Caisses noires" sont interdites
- Il est interdit d'ouvrir un compte ou un livret d'épargne à son nom, ou au nom d'une école, pour gérer de l'argent public. Seul un statut associatif est accepté.

Etablissement : .....

N° d'établissement : ..... N° OCCE (s'il existe déjà): 69/.....

Nom - Prénom ..... du demandeur n° 1 qui a pris connaissance de ses futures obligations Date et signature :

Nom - Prénom ..... du demandeur n° 2 qui a pris connaissance de ses futures obligations Date et signature :

Nom - Prénom ..... du demandeur n° 3 qui a pris connaissance de ses futures obligations Date et signature :



## Informations concernant le compte bancaire Qonto pour votre Coopérative Occe – Nouveaux mandataires

Une fois que vous nous aurez transmis les documents de demande de changement de mandataires votre coopérative scolaire Occe, voici quelques informations/étapes importantes pour gérer au mieux votre compte QONTO.

### Téléchargement et identification sur l'application QONTO

Il vous faudra dans un premier temps télécharger l'application QONTO sur votre smartphone (vous pourrez aussi par la suite consulter votre compte sur ordinateur). Une fois l'invitation reçue de notre part sur l'adresse mail que vous nous aurez renseignée en amont, vous devrez saisir vos données personnelles sur l'application (Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, N° de téléphone mobile : bien renseigner le même numéro que celui que vous nous aurez transmis auparavant) et fournir une copie de votre CNI Recto/Verso.

Il vous sera également demandé de vous identifier par reconnaissance faciale.  
Nous vous accompagnerons si besoin lors de cette étape.

### Commande de cartes de paiement

Nous pourrons ensuite commander des **cartes de paiement nominatives** pour les mandataires qui en ont besoin (N'oubliez donc pas de bien nous indiquer dans les documents officiels Occe les **utilisateurs** souhaitant recevoir une carte). Chaque utilisateur recevra alors un e-mail de Qonto où il lui sera demandé de choisir un **code PIN** pour sa carte bancaire.

La (les) carte(s) nous seront envoyées au siège de l'Occe du Rhône.  
Nous vous les ferons parvenir dès réception.

### Caractéristiques et limites des transactions des cartes de paiements :

Paiements sans contact pour vos achats de moins de 50 €

Paiements en ligne protégés par le système 3-D Secure

Plafonds maximum : 500 € par transaction - 1000 € par jour – 2000 € par mois

Si besoin, nous pouvons ponctuellement augmenter les plafonds des transactions

### **Rappels concernant la gestion de votre compte de coopérative scolaire :**

- Les dépôts de chèques et d'espèces  
Il vous faudra tout simplement nous contacter pour un rendez-vous et nous réaliserons les dépôts pour vous.



- L'émission de chèques :  
Les néo-banques ne proposent pas de chéquiers. Si vous avez exceptionnellement besoin d'émettre un chèque, nous le ferons pour vous.
  - Les virements :  
Via l'application, il vous sera possible de réaliser des virements qui devront néanmoins par sécurité être validés par notre comptable.
  - Les frais bancaires  
Tarif de la carte bancaire QONTO : 33€/an  
Tarif de la carte de dépôts (espèces) CME : 9€/an
- 

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance supplémentaire à n'importe quelle étape, n'hésitez pas à nous contacter au 07.71.93.68.26 (Hadrien VINCENDON) ou au 07.71.80.41.13 (Marie-Anne LASSINE)

Bonne gestion de votre compte OCCE ! 😊